

SIMACUR

Hôtel de ville

1, avenue du Général de Gaulle
91300 MASSY
Tél 01 60 13 72 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DE CONVOCATION
3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 19h30, le Comité Syndical, sous la Présidence de Monsieur Pierre OLLIER, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Massy (91), en séance publique.

DATE D'AFFICHAGE
de l'ordre du jour
3 avril 2025

ETAIENT PRESENTS :

M. Arjona, Mme Drancy, Mme Gremion, Mme Cailleau, M. Legrand, M. Segaud, Mme Precetti, M. Senant, Mme Sauvey, M. Decrop, Mme Phlippoteau., M.Foisy, M. Mordefroid, M. Ollier, M. Samsoen

DATE D'AFFICHAGE
du compte rendu :
10 avril 2025

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

ABSENT donnant pouvoir : M. Gallant à M. Ollier

ABSENTS, excusés :

M. Aarsse, M. Blot, M. Hubert, Mme Holuigue-Lerouge, Mme Lemmet, M. Trebulle, M. Rupp.

Secrétaire : Mme Phlippoteau

**Nombre de Membres en
Exercice : 23**

Délibération n°D2025-04-02 :

COMPTE DE GESTION 2024

Présents : 15

Absents : 8

Dont donnant pouvoir : 1

Votants : 14

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président certifie que la convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie de Massy conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

14


COMPTE DE GESTION 2024**LE PRESIDENT EXPOSE :**

Le comptable du SIMACUR est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus du SIMACUR et de toutes les sommes qui lui sont dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le Président jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Le comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, un document de synthèse appelé "compte de gestion", qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Le compte de gestion 2024 a été produit au Président, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'exécution du budget 2024 retracée dans le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif.

Je vous demande de constater le résultat de clôture du Compte de Gestion pour l'année 2024, établi par le Service de Gestion Comptable de Palaiseau, pour le budget principal et les deux budgets annexes, ordures ménagères et chauffage urbain, et sa concordance avec le compte administratif correspondant.

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L.1612-12, L2121-31,

VU le Compte de Gestion 2024 établi par le comptable,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

CONSTATE le résultat de clôture du Compte de Gestion pour l'année 2024, établi par le Service de Gestion Comptable de Palaiseau, pour le budget principal et les deux budgets annexes, ordures ménagères et chauffage urbain, et sa concordance avec le compte administratif correspondant.

**ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,**

Pierre OLLIER

